



## Assemblée communale du 13 décembre 2016

\*\*\*\*\*

En présence de 16 personnes, M. Luc Déglise, Syndic, ouvre cette assemblée communale ordinaire, 1<sup>ère</sup> de la nouvelle législature, en saluant tous les participants et en les remerciant d'avoir répondu favorablement à l'invitation du Conseil communal.

Se sont excusés : Mmes et MM. Emilie Déglise, Johann Déglise, Ludovic Déglise, Laurent Kilchoer, Lisa Gendre, Bernadette Gendre et Benjamin Gaillard.

L'assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille Officielle n°48 du 2 décembre 2016 et par tout-ménage. Selon l'art. 18 de la LCo, l'assemblée vote à main levée, à moins qu'une demande de vote à bulletin secret soit admise par 1/5 des citoyens présents.

Le tractanda suivant est proposé aux citoyens :

- 1. Procès-verbal de la dernière assemblée**
- 2. Rapport d'activités du Conseil communal**
- 3. Budgets 2017 : présentation et approbation**
- 4. Divers**

Aucune remarque n'est émise au sujet du tractanda.

Sont nommés scrutateurs : M. Fabrice Gendre et Mme Marguerite Dupraz.

Le Syndic communique les mutations du contrôle des habitants, enregistrées depuis la dernière assemblée communale :

Au 24 mai 2016, la population de la commune se compose de 79 habitants dont 53 électeurs et électrices et 16 personnes de nationalité étrangère. 9 enfants et jeunes ont moins de 18 ans.

### Départs depuis la dernière assemblée :

- M. et Mme José Manuel Louro Cardoso, Maria Cristina Pontes Lopes Cardoso et leurs filles Alexandra et Mariana, départ le 31 mai 2016 pour Le Mouret
- Mme Léa Sottas et son fils Naïm, départ le 31 mai 2016 pour Courtételle
- Mme Mélanie Gendre, départ le 31 juillet 2016 pour Bulle
- M. et Mme Mario Fernandes Petronilho, Florence Meyer et leurs filles Manon et Eva, départ le 30 septembre 2016 pour La Roche

### **Arrivées depuis la dernière assemblée :**

- Mme Jocelyne Guinnard, arrivée le 1<sup>er</sup> juin 2016 au chemin de Villarsel 41
- M et Mme Gennaro et Christine Sensibile, arrivés le 1<sup>er</sup> juin 2016 à la route de la Gruyère 92
- M. Daniele Ianniello, arrivé le 1<sup>er</sup> juillet 2016 au chemin de Villarsel 17
- M. Yves Clément, arrivé le 1<sup>er</sup> octobre 2016 au chemin de Villarsel 37
- Mme Andréa Perroud, arrivée le 1<sup>er</sup> octobre 2016 au chemin de Villarsel 37

### **Décès :**

Aucun

### **Naissances :**

Aucune

## **1. PV de l'assemblée communale du 24 mai 2016**

Comme mentionné sur la convocation à l'assemblée communale, le procès-verbal de l'assemblée du 24 mai 2016 n'est pas lu. Il était à disposition des citoyens sur le site internet de la commune ou au bureau communal.

Le procès-verbal de l'assemblée communale 24 mai 2016 est accepté à l'unanimité, sans modification, avec remerciements à son auteure.

## **2. Rapport d'activités du Conseil communal**

Le Syndic informe les citoyens du rapport d'activités du Conseil communal :

En 2016, le Conseil communal s'est réuni à 23 reprises et a traité principalement les sujets suivants :

### a) Route communale :

Le CC s'est soucié du nombre croissant de véhicules circulant sur la route communale et souvent à une vitesse inadaptée par rapport à la configuration de la route et aux conditions locales, ainsi qu'à la sécurité au carrefour de la chapelle. Sur cette base, le CC a étudié plusieurs solutions afin de limiter le risque d'accident. Aussi, les mesures suivantes ont été envisagées :

- Marquage de la route à toutes les intersections pour rappeler que la priorité de droite s'impose.
- Pose éventuelle d'un « cédez le passage » au carrefour de la chapelle pour les véhicules descendant depuis le Chemin de Villarsel 64.
- Mise en place d'un radar préventif le long de la route communale.
- Installation d'un panneau 30 km/h à l'entrée du village.

### Conclusion :

Le marquage au sol sur la route n'est pas envisageable en raison de la largeur trop étroite de la chaussée, en se référant aux normes en vigueur. De plus, ce marquage au sol devrait faire l'objet d'une mise à l'enquête. Cette mesure n'est donc pas réalisable.

Le coût d'un inforadar se monte à CHF 8'700.- HT à l'achat ou à environ CHF 500.- /semaine à la location. A cela s'ajoute les coûts inhérents comme l'installation, la formation, le traitement des données, sans compter certains doutes quant à la fiabilité du produit. Le CC a dès lors renoncé à cet investissement.

Les zones 30 km/h officielles sont régies par l'ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre. Les démarches à entreprendre sont notamment : une étude pour vérifier s'il est opportun d'instaurer une zone 30, afin de pouvoir justifier l'aménagement d'une telle zone. et ainsi répondre aux exigences de l'ordonnance. Force est de constater que la commune ne se situe pas dans une configuration urbaine permettant d'instaurer une zone 30.

Cependant, afin de ne pas rester sans proposition d'amélioration, le CC a adopté la mesure suivante :

- Envoi d'un tout-ménage à tous les habitants les invitant à modérer leur vitesse tout en leur demandant de transmettre l'information aux personnes et visites empruntant régulièrement cette route.

De plus, le CC envisage de tout de même procéder à la pose d'une signalisation non officielle limitant la vitesse à 30 km/h avec une mention « vitesse conseillée ».

Les détails doivent encore être étudiés par le CC.

M. Henri Gendre demande si l'installation du signal 30 km/h proposé par le CC doit faire l'objet d'une demande d'autorisation. Luc Déglise lui répond que le CC va justement étudier cette question afin de ne pas être en conflit avec la loi.

### b) Route cantonale de la Crausa

Le Service des ponts et chaussées a présenté une modification du projet.

La piste mixte montante destinée aux cycles et aux piétons a été abandonnée au profit d'une bande cyclable de chaque côté, et faisant partie intégrante de la route.

Suite à notre proposition, le SPC a finalement accepté de créer un bassin de rétention en aval de la nouvelle digue, à proximité du ruisseau canalisé. Ce bassin se situera sur une parcelle dont l'Etat est propriétaire, avec néanmoins une petite emprise sur le terrain de la commune, en contrepartie de quoi a été proposée la restitution à la Commune d'une parcelle de 250 m<sup>2</sup> (place en gravier), appartenant actuellement à l'Etat.

Le projet suit son cours.

c) Médecine dentaire scolaire

Par appel d'offres, la Commune de Marly s'est mise à la recherche d'un dentiste privé afin de reprendre la clinique dentaire scolaire ; le choix s'est porté sur le Centre dentaire B1. Une convention a donc été signée entre la Commune de Marly et ce centre dentaire, reconnu en tant que médecin-dentiste scolaire, afin que ce cabinet puisse offrir toutes les prestations de médecine dentaire scolaire pour les communes de Marly, Pierrafortscha et Villarsel-sur-Marly. Dès la rentrée prochaine, tous les élèves de l'école primaire et du cycle d'orientation pourront fréquenter ce cabinet dentaire. Le point 6 de la convention prévoit également que les prestations seront facturées directement aux parents avec une proposition de subvention selon le règlement communal en vigueur. Les parents se référeront ainsi à notre règlement qui se trouve sur notre site internet afin de solliciter une subvention communale.

d) Extension du cimetière

Les travaux sont devisés à environ Fr. 320'000.-. Le projet comprend l'aménagement d'un emplacement pour 140 nouvelles urnes, la création d'un chemin pour le passage des convois funèbres, la pose d'un éclairage et de robinets supplémentaires dans le cimetière. La réalisation est prévue pour le printemps 2017.

e) Révision du PAL

Le 9 décembre dernier, la Préfecture de la Sarine nous a émis un préavis de synthèse suite à l'examen préalable du PAL. Le CC en prendra connaissance prochainement.

f) Mobilité Haute-Sarine

Suite aux travaux du groupe de travail « Mobilité Haute-Sarine », le nouvel horaire des transports publics fribourgeois a été mis en service depuis le 11 décembre 2016. Notre commune, tout comme la région de la Haute-Sarine, est concernée par les améliorations de réseau.

En plus des points susmentionnés, le Conseil communal a, comme de coutume, traité les affaires courantes, participé à de nombreuses assemblées de délégués des associations intercommunales et régionales et aux diverses commissions ; de plus, les membres du Conseil communal sont actifs dans plusieurs comités ou groupes de travail intercommunaux.

Le Syndic termine son rapport en remerciant ses collègues du Conseil communal, la secrétaire et la caissière pour tout le travail accompli au service de notre commune.

Ses remerciements vont également à toutes les personnes qui s'investissent pour la commune par le biais de commissions ou toute autre forme de travail (fontainier, entretien des routes, etc.)

### **3. Budgets 2017**

Le Syndic présente les budgets 2017 de la commune et apporte les précisions suivantes :

#### **FONCTIONNEMENT**

##### **a) Administration**

Ce chapitre est en diminution étant donné qu'il ne s'agit pas d'une année électorale, et qu'aucune réception n'est prévue.

Les autres postes sont conformes à l'année précédente.

##### **b) Protection incendie**

Ce chapitre est en baisse pour l'année 2017. Une augmentation est toutefois attendue dans les comptes 2016 ; en effet, suite à une démission, notre commune ne comptera plus qu'un seul sapeur-pompier en 2017. Une discussion est en cours afin d'abroger la close du nombre de sapeurs-pompiers minimale par commune. Étant donné que la tendance est à une grande fusion avec le corps de sapeurs-pompiers de l'agglomération de Fribourg, le CSP dénombre suffisamment de pompiers.

Quant à la taxe non-pompier communale, celle-ci ne couvre actuellement pas les frais.

##### **c) Ecoles**

Le sous-chapitre « Cycle d'orientation » enregistre une augmentation de 10%, due aux effets de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire. De plus, le CO comptabilisant plus d'élèves, des classes devront s'ouvrir. Enfin, une adaptation salariale des enseignants est prévue.

##### **d) Réseau santé Sarine**

Pour rappel, notre commune avait refusé la modification des statuts de l'ACSMS. Toutefois, nous pouvons relever que la comptabilité est désormais mieux gérée par le Réseau santé Sarine.

##### **e) Affaires sociales**

Les chiffres du Service sociale de la Haute-Sarine sont stables depuis plusieurs années.

##### **f) Approvisionnement en eau**

Un montant de Fr. 1'800.00 a été comptabilisé dans le sous-chapitre « Entretien » afin de ne pas être bénéficiaire budgétairement, ceci afin que ce montant ne soit pas inscrit dans les attributions à la réserve.

##### **g) Participation à la STEP**

Ce compte est en diminution. La différence est attribuée à la réserve.

##### **h) Ordures ménagères**

Le procédé du ramassage des déchets sera le même durant l'année 2017.

##### **i) Cimetière**

Il s'agit de notre participation aux frais de fonctionnement du Cercle d'inhumation de Marly.

j) Aménagement du territoire

Des frais de commission d'un montant total de Fr. 400.- pour l'étude du PAL sont budgétisés.

k) Impôts

Le montant a été estimé d'entente avec notre caissière communale, sur la base du statut des contribuables de notre commune et non sur la base des statistiques fournies par le Service cantonal des contributions..

l) Location des parchets

Les parchets sont loués aux mêmes personnes pour une durée de 6 ans.

Résumé du budget de fonctionnement :

- Total des charges : Fr. 278'018.25
- Total des produits : Fr. 272'720.00
- Déficit : Fr. 5'298.25

Le Syndic ouvre la discussion concernant le budget de fonctionnement ; la parole n'étant pas demandée, il passe au budget des investissements.

## **INVESTISSEMENTS**

a) Plan d'infrastructure de l'eau potable

Suite à un appel d'offres restreint, le montant de Fr. 6'500.00 a été budgétisé. Toutefois, il n'existe pas encore de certitude que nous réaliserons un PIEP.

b) Contrats de servitude

Si tous les propriétaires sont d'accord de signer, environ 40 contrats seront établis. Le coût estimé s'élève à Fr. 16'500.00 L'inscription des servitudes au registre foncier constitue une mesure de pérennisation du cadastre souterrain de notre commune  
A relever que les propriétaires ne pourront pas être obligés de signer ces contrats.

d) Plan d'aménagement local

Selon l'estimation de l'urbaniste, un montant de Fr. 6'000.00 est à prévoir en 2017, afin de pouvoir mettre à l'enquête public la révision de notre PAL.

e) Mobilier du four

Remplacement des 6 chaises actuelles qui ont 17 ans : Fr. 2'000.00 sur la base d'une offre de la maison Bise à Tavel.

Résumé du budget d'investissement :

- Total des charges : Fr. 60'500.00
- Total des produits : Fr. 0.00
- Déficit : Fr. 60'500.00

Le Syndic ouvre une nouvelle fois la discussion concernant le budget d'investissement.

La parole n'étant pas demandée, il passe la parole à M. Roch Dupraz, membre de la commission financière pour la lecture du rapport de cette dernière :

## **Rapport de la commission financière de la Commune de Villarsel-sur-Marly**

Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs,

Selon le mandat qui lui a été confié, la commission financière s'est réunie le mardi 6 décembre 2016 afin de procéder à l'examen des budgets 2017 de la commune de Villarsel-sur-Marly.

### **Budget de fonctionnement**

Le budget de fonctionnement, conforme aux normes autorisées par le Département des communes, présente un léger déficit de Fr. 5'300.-.

### **Budget d'investissements**

Le budget des investissements prévoit un montant total de Fr. 60'500.- pour

- l'aménagement et l'entretien des routes cantonales et communales
- la pose de panneaux de signalisation «vitesse conseillée 30 km/h »
- l'établissement du plan d'infrastructure de l'eau potable
- le listage des conduites de servitude de chaque parcelle
- la révision du plan aménagement local
- le remplacement du mobilier du four (chaises)

Sans autres remarques particulières à formuler, la commission financière propose à l'assemblée d'approuver les budgets de fonctionnement et d'investissements 2017 de la commune de Villarsel-sur-Marly.

Au nom de la commission financière

Bernadette Gendre  
Benjamin Gaillard  
Roch Dupraz

La parole n'étant pas demandée, le Syndic passe au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent les budgets 2017 de fonctionnement et d'investissements s'expriment par main levée ».

**OUI :**                    **16**  
**NON :**                     **0**  
**ABSTENTION :**        **0**

Les budgets 2017 de fonctionnement et d'investissements tels que présentés sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

## 4. Divers

M. Henri Gendre remercie le CC d'avoir pris au sérieux son intervention concernant les problèmes liés à la circulation sur la route communale.

Par ailleurs, concernant toujours la route communale, M. Gendre fait remarquer, dans le virage à la hauteur des habitations de la famille Gasser et de M. Chambettaz, des grilles pour l'évacuation des eaux de pluie sont cachées dans les herbes au fond du talus ; ainsi, lorsque 2 véhicules se croisent, il peut arriver qu'en serrant à droite, le véhicule montant touche une grille dont le bord est en béton et ainsi endommage son pneu.

Aussi, il suggère au CC d'étudier une amélioration de ce point en signalant la présence de ces grilles ou en prenant d'autres mesures.

Le CC prend note de cette information et M. Dominique Gendre informe que l'une des grilles est bouchée depuis environ 30 ans et n'est dès lors plus utile.

M. Henri Gendre profite de remercier le Conseil communal, la secrétaire ainsi que la caissière pour les activités déployées et les félicite pour la gestion sérieuse des affaires communales.

Le Syndic adresse ses félicitations à Laetitia Lauper qui a atteint sa majorité et est dès lors citoyenne de notre commune depuis le 7 avril dernier. Un certificat ainsi qu'un présent lui sont remis.

La parole n'étant plus demandée, M. Luc Déglise, Syndic, peut clore cette assemblée communale à 21h30 tout en remerciant les participants pour leur attention. Il leur souhaite, au nom du Conseil communal, de joyeuses fêtes de fin d'année et les invite à partager le verre de l'amitié accompagné des douceurs préparées par les citoyennes.

La secrétaire :

Le Syndic :